

**Séance ordinaire du
1er février 2021**

Séance ordinaire du conseil municipal tenue en visioconférence à laquelle sont présents monsieur Francis St-Pierre, maire, madame la conseillère Vanessa Lepage-Leclerc, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Simon Dubé, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit à titre de secrétaire de la séance.

ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTION SUR L'ORDRE DU JOUR

Le maire procède à la période de questions.

RÉS. 2021-02-08

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 JANVIER 2021

Attendu que les copies du procès-verbal du 11 janvier 2021 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée;

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit dispensée d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-09

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de janvier 2021 au montant de 23 323, 75 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-10

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JANVIER 2021

Il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de janvier 2021 au montant de 144 137, 11 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2021 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 490-2020 VISANT LA MODIFICATION
DU RÈGLEMENT 422-2014 SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

Avis de motion est donné par monsieur Jean-Denis Bernier qu'à une prochaine séance de ce conseil, l'adoption du règlement 490-2020 sera proposée. Le projet de règlement est déposé et madame Louise-Anne Belzile en fait la présentation.

RÉS. 2021-02-11

**APPUI À LA DÉCLARATION POUR LA DÉMOCRATIE DANS LE
RESPECT**

Attendu que la démocratie prend vie dans le débat des idées et qu'elle est possible tant que les gens se respectent ;

Attendu que notre démocratie est trop souvent malmenée par des incidents malheureux, allant de l'incivilité à l'intimidation ;

Attendu qu'il est inacceptable que des femmes et des hommes qui exercent une responsabilité publique au service de leurs concitoyennes et concitoyens soient intimidés ou menacés ;

Attendu que des élections municipales sont prévues en novembre prochain et que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite favoriser l'engagement politique et le débat politique dans le respect ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité de déclarer l'engagement du conseil municipal envers le mouvement initié par l'Union des Municipalités du Québec *La démocratie dans le respect, par respect pour la démocratie*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-12

APPUI AU RECENSEMENT 2021

Attendu que le Recensement de la population fournit des données très précieuses pour de nombreux travaux de recherche et le développement de programmes basés sur les besoins des Canadiennes et Canadiens ;

Attendu qu'il est du devoir de chaque citoyenne et citoyen de collaborer à cette grande cueillette d'informations ;

En conséquence, il est proposé par madame Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Anaclet-de-Lessard appuie le Recensement de 2021 et encourage tous les résidents à remplir leur questionnaire du recensement en ligne au www.recensement.gc.ca. Des données du recensement exactes et complètes soutiennent des programmes et des services qui profitent à notre collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-13

**AIDE FINANCIÈRE À DES ORGANISMES DANS LE CADRE DE LA
COVID-19**

Attendu que les mesures sanitaires mises en place par le Gouvernement du Québec depuis mars 2020 ont rendu impossible la tenue de plusieurs activités de financement de nos organismes communautaires ;

Attendu que le conseil municipal souhaite offrir un soutien temporaire aux organismes du milieu pour qu'ils poursuivent leurs activités au-delà de la pandémie actuelle ;

Attendu qu'un tel soutien financier est admissible à l'aide COVID reçue du Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation pour les années 2020 et 2021 ;

Attendu que ces organismes ont su démontrer la diminution de leurs revenus autonomes en raison de la COVID-19 ;

En conséquence, il est proposé par monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de verser les sommes suivantes :

- Comité du patrimoine : 450 \$
- Club Lions : 500 \$
- Club des 50 ans et plus : 500 \$, en congé de loyer 2020

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-14

OCTROI DU CONTRAT POUR LA REFONTE DU SITE WEB

Attendu qu'un appel d'offres a été envoyé à sept entreprises spécialisées en programmation Web ;

Attendu que les soumissions suivantes ont été reçues :

Kaléidos Agence Web :	6 744,43 \$ taxes incluses
Okidoo Agence Web:	38 831,07 \$ taxes incluses
Conception Web Média:	8 721,13 \$ taxes incluses

Attendu que l'offre de services proposée par Kaléidos Agence Web répond aux exigences du devis ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Simon Dubé et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la refonte du site Web à Kaléidos Agence Web pour un montant de 6 744,43 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-15

OCTROI DU CONTRAT POUR LA MISE AUX NORMES DU SYSTÈME D'ALARME DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Attendu qu'une bonification du système d'alarme actuel du centre communautaire est exigée pour respecter les normes de sécurité incendie applicables à ce bâtiment ;

Attendu que le processus d'appel d'offres dans le cadre de ce projet respecte le Règlement 474-2018 sur la gestion contractuelle ;

Attendu qu'une offre de service conforme aux exigences du projet a été reçue de Alarmes 911 Rimouski ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'octroyer le contrat pour la mise aux normes du système d'alarme du centre communautaire à Alarmes 911 Rimouski pour un montant de 9 087,43 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-16

AUTORISATION À SIGNER UNE ENTENTE INTERMUNICIPALE AVEC LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE POUR LE TRANSPORT COLLECTIF

Attendu que la MRC de Rimouski-Neigette offre un service de transport collectif depuis plus de 10 ans pour la majorité des municipalités de son territoire ;

Attendu que le service de transport collectif de la MRC offre une plateforme de réservation en ligne très fonctionnelle et appréciée des usagers ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard ne peut joindre la déclaration de compétence en transport collectif de la MRC Rimouski-Neigette pour une seule année ;

Attendu que la seule offre de transport collectif actuellement disponible à Saint-Anaclet-de-Lessard est celle du TAC de la Mitis qui est conçue pour accommoder les employés de Miralis, en provenance de Mont-Joli et de Rimouski ;

Attendu que le conseil municipal souhaite sonder la demande réelle des citoyens de Saint-Anaclet-de-Lessard par un projet-pilote de transport collectif sur réservation pour une période de 12 mois ;

Attendu que la résolution 2020-11-152 autorise la signature d'une entente de services avec Taxis 800 pour le transport collectif ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale et le maire à signer une entente intermunicipale avec la MRC de Rimouski-Neigette pour le service de réservations du transport collectif dans le cadre d'un projet pilote d'une durée de 12 mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉS. 2021-02-17

DÉPÔT D'UN PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRIORITÉS BIOALIMENTAIRES DU MAPAQ

Attendu que le programme Priorités bioalimentaires vise au Bas-Saint-Laurent à mettre en œuvre des projets structurants issus d'une planification touchant le secteur bioalimentaire ;

Attendu qu'un Plan d'Agriculture Urbaine (PAU) a été adopté par la MRC Rimouski-Neigette en juillet 2019 ;

Attendu que le projet *Partager savoir et saveurs*, déposé au MAPAQ par Saint-Anaclet-de-Lessard répond à plusieurs objectifs du PAU ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard souhaite contribuer à faire de Rimouski-Neigette une MRC nourricière ;

Attendu que le projet déposé permettra de tester différentes stratégies de sensibilisation et d'intégration de l'agriculture urbaine dans la culture des anaclouais et anaclouaises ;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier et résolu à l'unanimité d'autoriser madame Louise-Anne Belzile, directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer au nom de la Municipalité le projet *Partager savoir et saveurs* dans le programme Priorités bioalimentaires du MAPAQ et d'engager la Municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard à contribuer financièrement dans ce projet pour un montant de 3500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire procède à la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Francis St-Pierre, la séance est levée.

Francis St-Pierre, maire

Louise-Anne Belzile, directrice générale